

# Programme sportif du comité du Doubs de natation - 2012/2013



## Formation (Toutes disciplines)

Les tests de l'École de Natation Française



## Natation Course

Challenge de l'Amitié et Championnat départemental

Version numéro 1 du 23 septembre 2012

## A) Généralités

Les exigences fédérales au centre du programme des compétitions ! Pour se faire nous avons plus que jamais relié le programme aux orientations et exigences fédérales. L'objectif étant évidemment de pérenniser la politique, la pédagogie départementale mises en place depuis plusieurs années. Les grandes orientations fixées par la FFN cadrent avec ce que nous faisons :

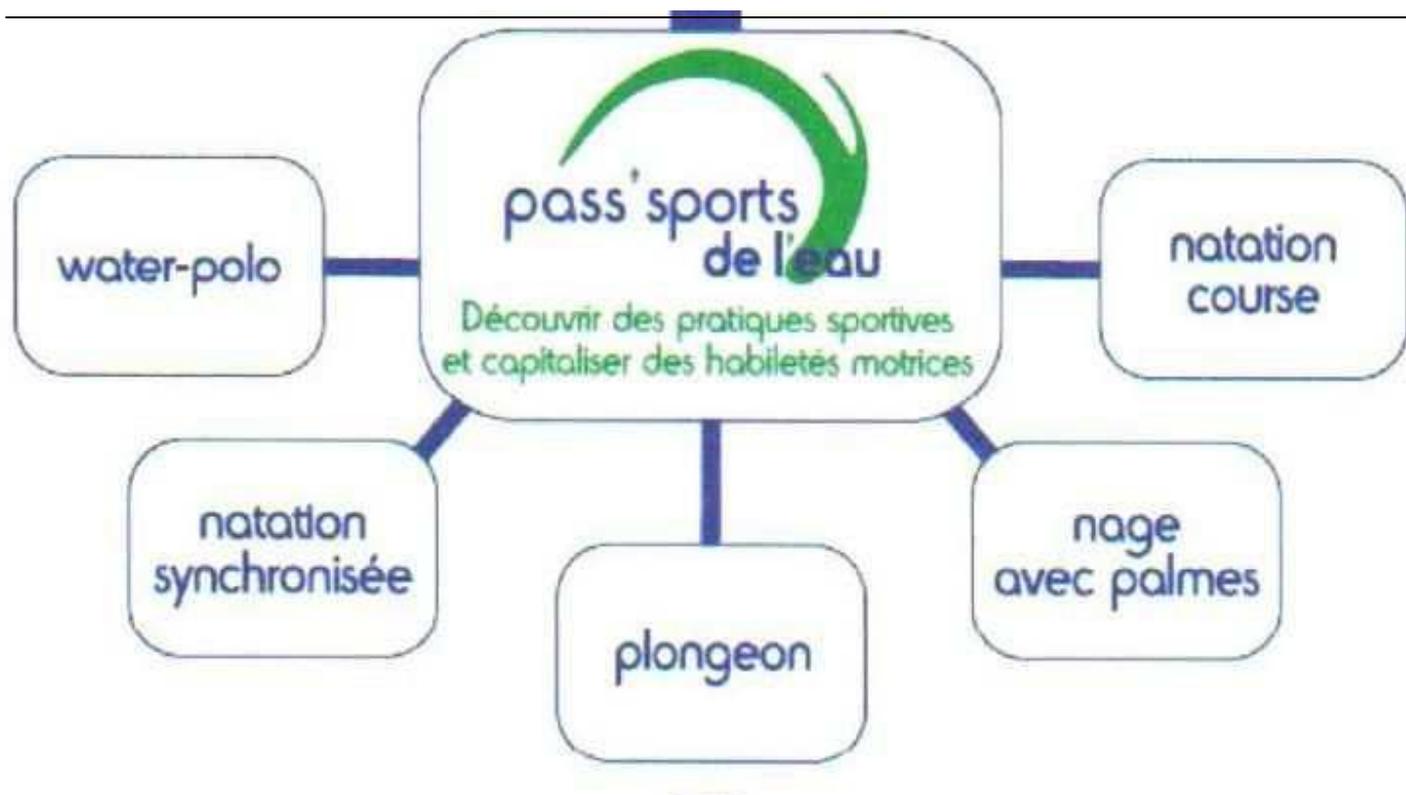
- Valoriser la confrontation comme source de progrès.
- Harmoniser l'organisation des périodes de travail dans l'année.
- Entretenir la motivation, développer la dynamique de club et de groupe pour nos jeunes en utilisant les épreuves.
- Organiser des parcours adaptés à chaque âge et à chaque niveau territorial tout en permettant les possibilités de progression. Un passage obligé : Avoir l'ENF comme guide d'accès à la compétition. La dynamique ENF repose surtout sur les actions du département au cours

desquelles de nombreux Pass'sports de l'eau doivent être validés.

- Nota : Tous les nageurs de la catégorie Avenirs qui souhaitent participer à une compétition officielle doivent obligatoirement être titulaire du Pass'compétition ! Cela concerne donc les 2004 et après. Sans ce Pass'compétition, ils ne pourront participer et être engagés via Extranat.

### 1) Pass'Sports de l'eau

Le principe du Pass'sports de l'eau est d'assurer au jeune nageur une bonne maîtrise des cinq disciplines de la FFN avant de s'engager en compétition dans l'une ou plusieurs d'entre elles : Natation Sportive, Natation Synchronisée, Water-Polo, Plongeon et Nage avec Palmes.



### 2) Journées jeunes

- Les trois journées jeunes, notre challenge de l'Amitié, ne concernent que les catégories Avenirs et Poussins.
- Toutes les compétitions seront traitées par informatique (Extranat).

- Les officiels ne disqualifieront pas les nageurs, mais signaleront les fautes. La règle des deux départs sera appliquée.

### 3) Championnat du Doubs

- Une seule catégorie : Minimes et plus.

## B) Organisation générale

- Les compétitions sont préparées sur Extranat par le comité départemental.
- Le club recevant la compétition se chargera de la gestion informatique sur place et devra transmettre le soir même les résultats aux comités départemental régional, la Presse, et les clubs participants.
- Les compétitions seront gérées via l'interface Extranat.fr pour les engagements et le logiciel Extranat pour la gestion des compétitions.

### Le club organisateur s'engage :

- A respecter ce guide de l'organisateur ainsi que le programme et le règlement de la compétition. A assurer le secrétariat et la gestion informatique.
- A transmettre les résultats aux correspondants informatiques des clubs du département, de la Presse, au plus tard pour 22h00 le soir de la compétition.

### Modalités d'envoi des engagements :

- Les engagements sont à saisir et envoyer par Extranat en respectant la date limite.

Les droits d'engagements des championnats du Doubs seront facturés aux clubs concernés par le trésorier du comité départemental et selon le tarif en vigueur.

### Officiels et organisation des jurys :

- Chaque club participant à une compétition est tenu de présenter des officiels en nombre suffisant.
- Les officiels devront se présenter (En tenue, avec le matériel nécessaire) au juge arbitre au plus tard quinze minutes après l'heure indiquée d'entrée piscine. La composition et la gestion du jury sont placées sous la responsabilité du juge-arbitre. Celle du jury d'appel est de la compétence du délégué officiel départemental.

### Sécurité :

Seuls les nageurs engagés à la compétition peuvent accéder au bassin.

### Récompenses :

Le comité du Doubs fournit les médailles et coupes. Le club organisateur n'oublie pas la matérialisation physique d'un podium, et le personnel pour l'animer.

Le diamètre des médailles a été défini de la manière suivante : Avenirs Poussins, diamètre maximum 30 millimètres. Autres catégories, diamètre maximum 50 millimètres.

Rappel : Le ruban tricolore étant exclusivement réservé aux championnats de France, la couleur officielle du département est le rouge.

Le club organisateur en liaison avec le responsable sportif départemental réalise le programme minuté pour diffusion dès que possible (Le mercredi précédant la compétition) sur le site Internet départemental :

<http://doubs.ffnatation.fr/script/index.php> ; Cela avec horaires des courses et des cérémonies protocolaires.

### Informatique et résultats :

Les clubs utiliseront exclusivement le logiciel Extranat avec la version la plus récente pour l'envoi de leurs engagements et la gestion des compétitions.

Pour une compétition d'une durée raisonnable et afin de ne pas nuire aux performances de vos nageurs nous vous demandons de responsabiliser vos entraîneurs et vos nageurs vis-à-vis des engagements. Les forfaits de dernière minute retardent le début ; alors qu'ils peuvent être déclarés dès que possible ... La veille ? ...

Il est demandé aux clubs organisateurs de respecter l'intitulé exact et les règlements de la compétition tels que définis dans les pages concernées. En cas de problème lors de la programmation de la compétition sur Extranat, souhaitée le plutôt possible, le club organisateur se mettra en liaison avec le responsable sportif.

Tout éventuel changement à l'écrit de base du présent programme fera l'objet d'une information à tous les clubs, d'une correction de l'exemplaire téléchargeable du site Internet départemental.

Les clubs organisateurs auront les moyens de reproductions nécessaires pour assurer l'affichage des programmes et résultats, sans oublier un exemplaire remis à chaque club, et à chaque membre du jury.

Afin d'assurer l'équité sportive et avoir une base de performances la plus fiable possible, il est demandé aux clubs organisateurs d'être particulièrement vigilants quant à la saisie des résultats, et d'indiquer tous les temps de passages, forfaits et disqualifications.

Les clubs organisateurs garderont deux semaines, les fiches de courses et de disqualifications de la compétition. Nota : S'ils le jugent nécessaire, et en fin de réunion, le juge arbitre et/ou le délégué officiel pourra, à des fins de contrôles et en liaison directe avec le secrétariat et le responsable sportif, effectuer sur place la saisie des fiches de nages et de disqualifications.

A l'issue de la compétition, le club organisateur adressera les résultats et la feuille de jury, au format PCE "Package Edition Collector" et par Courriel, dernier délai 22h00.

### Adresses pour diffusions des résultats :

**Quotidiens** : [lertsportsfcbes@estrepublikain.fr](mailto:lertsportsfcbes@estrepublikain.fr), [mcoralie@wanadoo.fr](mailto:mcoralie@wanadoo.fr), [redaction-belfort@lepays.fr](mailto:redaction-belfort@lepays.fr). **Comité régional** : [crfcnat@gmail.com](mailto:crfcnat@gmail.com) - [j.vieval@laposte.net](mailto:j.vieval@laposte.net). **Comité départemental** : ... - [rolandbourgeois@free.fr](mailto:rolandbourgeois@free.fr). **Les clubs** : Voir les adresses courriels dans l'agenda téléchargeable du site Internet régional. **Sans oublier l'envoi au juge arbitre et au délégué officiel.**

(Attention sera complété à l'issue de l'assemblée générale électorale).

## Horaires

Pour toutes les compétitions et sessions Pass'sport de l'eau : Entrée piscine 13h30  
Début prévisible des courses (Des sessions) : 15h00

### C) Programmes, calendriers

#### 1) Pass'Sports de l'Eau

La licence est obligatoire. Les clubs devront générer leurs licences en ligne et transmettre au comité régional leur paiement afin que celui-ci puisse oblitérer les licences quinze jours avant les engagements. Engagements : Nous rappelons que les nageurs engagés doivent être en capacité de réussir les tests. Pour les organisations de passage de tests Pass'sports de l'eau. Les clubs doivent transmettre la liste des nageurs par courriel à l'adresse Courriel du responsable sportif quinze jours avant la date prévue dans le programme du département. Les fiches individuelles pré-remplies sont à remettre au secrétariat dès le début de la réunion. Les engagements sont gratuits.

##### **Le Jury :**

Les membres du jury sont des personnes formées et reçoivent le titre d'évaluateur ou d'assistant évaluateur. Les évaluateurs et les assistants évaluateurs doivent se présenter au délégué ENF dès l'ouverture des portes. Chaque club doit présenter au moins un évaluateur ENF et un assistant ENF du niveau des tests présentés par tranche de dix nageurs inscrits. Exemple pour quatre nageurs inscrits : Un évaluateur et un assistant évaluateur.

##### **Les résultats :**

Les résultats du Sauv'nage seront gérés par les clubs directement. Ils doivent être envoyés à l'ERFAN. Avec le tableau Excel disponible sur le site spécifique de l'ERFAN dans les quinze jours suivant les épreuves. Ne pas oublier de saisir les résultats sur Exranat pour la FFN. Les résultats du Pass'sports seront gérés par les responsables et envoyés au comité régional dans les quinze jours suivant les épreuves. Les résultats seront disponibles sur le site du comité du Doubs.

##### **Les Forfaits :**

Afin de préparer un programme avec un minimum de passage, nous demandons aux clubs de déclarer les forfaits par courriel à l'organisateur le jeudi qui précède les tests, avant 20h00.

##### **Le délégué ENF :**

Il représente le comité pendant toute la durée des tests. Il doit composer le jury au tout début des épreuves ; si possible avant il doit veiller au bon déroulement et du

respect du règlement de l'ENF. Il doit intervenir et réunir son jury pour examiner les réclamations des clubs. Toutes les réclamations doivent être traitées pendant les tests. Il décide seul si un nageur peut ou ne peut pas recommencer une épreuve. Il valide les résultats des tests et les envoie à l'ERFAN. Il rédige un rapport sur le déroulement des épreuves.

##### **L'organisation des tests E.N.F. :**

Il n'y a pas d'échauffement.

Chaque nageur peut être évalué par un ou plusieurs évaluateurs et des assistants évaluateurs. Les conditions de passage des tests doivent être conformes aux préconisations du CIAA. Les tests doivent être réalisés de manière autonome. Il n'y a pas de classement. Le secrétariat doit être opérationnel pour délivrer sur place en fin de session les documents Pass'Sports de l'eau. Les tests du Sauv'nage sont organisés par les clubs. Ils doivent prévenir le responsable sportif, et M Roland Bourgeois (Réfèrent ENF du Doubs), trois semaines au préalable de l'organisation. Le jury est composé d'assistant évaluateur ENF 1 et d'évaluateurs ENF 1.

##### **Date butoir d'organisation le 15 mai 2013.**

Les participants doivent être en possession du Sauv'nage pour pouvoir y participer. Le jury est composé d'évaluateurs ENF 2 et d'assistants évaluateurs ENF 2. Pour obtenir le Pass'sports de l'eau le nageur doit avoir passé les cinq épreuves obligatoirement et en réussir trois. Durée 2h00 à 2h30 maximum. Il est possible de séparer les horaires de passage des clubs, mais le jury ne change pas.

##### **Matériels :**

Pour les Pass'sports de l'eau nage avec palmes, les nageurs doivent se présenter aux épreuves avec leur propre matériel. Pour le Pass'sports de l'eau Water-Polo le comité départemental avait doté du matériel nécessaire les trois clubs existants à l'époque. A récupérer donc auprès de l'ANB, de l'AUN et du CNP. Pour le Pass'sports de l'eau plongeon, les organisateurs doivent s'assurer de la mise à disposition de tapis et de planche pour la partie à sec des épreuves.

## Calendrier des sessions du Pass'Sports de l'Eau

- **1<sup>ère</sup> journée** : 16 Décembre 2012 à Montbéliard pour le Nord et Pontarlier pour le Sud. Pour Natation Course, Natation Synchronisée et Nage avec Palmes.
- **2<sup>e</sup> journée** : 17 Mars 2013 à Valentigney pour le Nord et Pontarlier pour le Sud. Pour Water-Polo et Plongeurs, plus rattrapage, contenu à déterminer.
- **3<sup>e</sup> Journée** : 14 Avril 2013 à Besançon Mallarmé pour le rattrapage. Rattrapage, programme à définir à l'issue de la deuxième session.
- **4<sup>e</sup> journée** : 9 juin 2013 à Pontarlier. Contenu à déterminer suivant la demande.

## 2) Challenge de l'amitié des Avenirs et Poussins.

Les Avenirs et Poussins, sur une organisation départementale sont invités sur ces réunions avec un programme adapté (pas de grille d'accès). Ils s'engagent sur ces différentes étapes dans la ou les épreuves de leur choix. Chaque nageur peut prendre part au maximum à quatre épreuves par étape.

### Conditions d'accès

L'accès à ces étapes « Avenirs et Poussins » sera libre, sans grille de qualification, en imaginant toutefois que les entraîneurs soient respectueux sur leurs engagements. **Tous les nageurs de la catégorie Avenirs qui souhaitent participer à une compétition officielle doivent obligatoirement être titulaire du Pass'compétition ! Cela concerne donc les enfants nés en 2004 et après. Sans ce Pass'compétition, ils ne pourront participer et être engagés via Extranat.**

### Classements

Un classement spécifique sortira Avenirs et Poussins, et permettant de récompenser, à l'issue de la 3<sup>e</sup> journée, les trois meilleurs poussins et les trois meilleurs avenir de chaque épreuve (50 et 100 m de chaque nage).

### Conditions d'accès

Championnat par équipes mixtes, filles et garçons, minimes et plus.

### Engagements

Les engagements se font via organisateur (Rappel : Au préalable l'organisateur doit « créer » les finales du 100 m 4 Nages, en engageant au moins une ou un nageur (se). Rappel : Une seule série de finale (filles et garçons).

### Classements

Le titre du champion du Doubs est délivré sur les seuls 100 m 4 Nages, toutes catégories.

### Récompenses

Une médaille aux trois premiers, de la 3<sup>e</sup> journée, Filles et Garçons, Avenirs et Poussins. Un diplôme aux suivants.

### Programme des trois journées

- **Journée 1** : Les quatre 25 et/ou 50 m. 100 m Nage Libre pour les Avenirs et les quatre 50 m et 200 m Nage Libre pour les Poussins.
- **Journée 2** : Les quatre 50 m. 100 m Nage Libre pour les Avenirs et 100 m 4 Nages pour les Poussins.
- **Journée 3** : Les quatre 50 m. 100 m 4 Nages pour les Avenirs et 200 m 4 Nages Libre pour les Poussins.
- A voir ? : Possibilités de relais

### Calendrier des rencontres

- 02 Décembre 2012 à Montbéliard pour le Nord et Valdahon pour le Sud.
- 17 Février 2013 à Valentigney pour le Nord et Pontarlier pour le Sud.
- 12 mai 2013 Finale à Montbéliard.

## 3) Championnat du Doubs d'été.

### Droits d'engagements :

3,00 Euro par fiches de nages pour les seules séries des 50 m.

### Récompenses

Une médaille aux trois premiers (Filles et Garçons) du seul 100 m 4 Nages.

### Calendrier

- 30 Juin 2013 à Montbéliard

## D) Contrôles antidopage

Pour chaque compétition, tous les nageurs doivent se munir de l'autorisation parentale de prélèvements sur mineurs (Phanères, sang...) en cas de contrôle antidopage. En cas de contrôle, la non-présentation de cette autorisation peut être considérée comme un refus de soumission au contrôle et source de sanction (Interdiction de participation à une compétition pouvant aller jusqu'à 2 ans).

La législation a évolué début 2007 et dans le cadre de ces nouvelles lois, il est fait obligation à tout organisateur de prévoir des installations et de mettre en place un dispositif permettant le déroulement d'un contrôle antidopage. Outre les infrastructures obligatoires spécifiées dans un cahier des charges, la présence d'un Délégué Départemental antidopage désigné par le comité et un médecin désigné par la DRJSCS de Franche-Comté, l'organisateur doit fournir un nombre de chaperons/escorteurs qui correspond au nombre de nageurs qui seront contrôlé(e)s (Un escorteur par nageur). Le Délégué officiel départemental est le garant de l'application des procédures. L'escorteur est chargé de suivre le nageur que le délégué lui a attribué depuis sa notification jusqu'au moment où le médecin le prend en charge (Maximum une heure). Certaines précautions sont à prendre et certaines consignes sont à suivre sous peine de voir le contrôle annulé.

### Autres Précisions :

Il est obligatoire d'avoir un médecin de même sexe que les nageurs contrôlés. Un médecin fait en général six contrôles. Il y a un et une médecin. Donc douze contrôles et douze escorteurs de même sexe que le nageur (Plus parfois des accompagnateurs : Un par nageur). Quelques fois, quatre médecins se présentent : Difficulté à prévoir vingt-quatre escorteurs. Les boissons : il faut compter au moins trois bouteilles d'eau de 50 cl par nageur et deux à trois de jus de fruits. (Les accompagnateurs boivent aussi : difficile de leur interdire). Donc prévoir : Eau plate : soixante bouteilles 50 cl, autre boisson au choix : Toutes sous emballage hermétique plastique ou métallique - (Bouteilles en verre pas obligatoire). Pas de Coca-cola (caféine) ni de boissons alcoolisées (interdit). Nota : les boissons restantes seront utilisées par la buvette du club.

### Local Contrôle Antidopage

A l'attention des organisateurs, installations et matériel.

Le poste de contrôle doit comprendre :

1) Une salle d'attente, environ 20 m<sup>2</sup> minimum, comprenant :

Un secrétariat : Une table et deux chaises.

Des bancs ou des chaises, pour une vingtaine de personnes.

Une autre table, pour poser les boissons.

Les nageurs contrôlés devront trouver :

Des boissons variées, non alcoolisées et sans caféine, sous emballage scellé (bouteilles plastiques de 33 centilitres maximum ou canettes métalliques).

Des sacs poubelles pour recueillir les bouteilles vides.

Si possible un réfrigérateur surtout l'été.

La salle doit être propre.

La salle doit être fermée, sécurisée et calme.

2) Deux salles de travail pour les médecins (12 m<sup>2</sup> minimum chacune, masculin et féminin) :

Une table assez grande ou deux tables (1.40 m x 0.60 m).

Une pour écrire avec deux chaises face au Docteur, nageur plus accompagnateur.

Une pour disposer les packs de gobelets stériles et les packs de flacons, le nageur doit pouvoir choisir parmi plusieurs packs.

Des toilettes attenantes : Le médecin et l'athlète ne doivent pas circuler en dehors du poste afin de garder le secret du contrôle. Si les installations ne le permettent pas, prévoir des paravents. Ces toilettes ne servent que pour le médecin et le nageur contrôlé, en aucun cas pour les escorteurs.

Prévoir aussi :

Du papier sur les vitres s'il y a possibilité de regarder dans la pièce.

Du papier essuie-tout pour poser sous les flacons lors du transvasement des urines.

Un grand sac poubelle afin de jeter les gobelets après usage.

Quelques boissons.

La salle d'attente doit communiquer avec la salle du (des) médecin (s) ou être proche de celle-ci. Le couloir séparant la salle d'attente de la salle du médecin, ne doit pas être emprunté par d'autres personnes. Prévoir des paravents pour faire un couloir entre la salle d'attente et la salle du médecin.

Documents à mettre à disposition du Délégué Fédéral.

- Badge distinctif lui permettant d'accéder (?) pour les meetings et championnats à tous lieux sur la piscine, y compris les tribunes, vestiaires, zone mixte ... Tout lieu où le nageur peut se déplacer.
- Horaires précis de la compétition.
- Une liste des engagés par épreuve.
- Badges en nombre suffisant pour escorteurs, nageurs et accompagnateurs, afin de contrôler l'entrée de la salle d'attente.
- Planchettes et stylos pour les escorteurs plus des chemises pour cacher les notifications.
- Un décapsuleur.
- Des ciseaux, du scotch, un feutre, des feuilles blanches, afin de compléter le fléchage.
- Des sacs poubelles (30 litres ou 50 litres).
- Des gants pour les nageurs : Au moment du recueillir des urines.

Prévoir :

Des escorteurs en nombre suffisant (Un par nageur contrôlé). L'escorteur doit suivre le nageur pendant au moins une heure et rester à la disposition du délégué départemental s'il faut accompagner un nageur en dehors de la salle d'attente, sur motif valable.

**Les vices de forme, liste non exhaustive, en liaison avec l'organisation.**

Dans la salle d'attente :

Prise de photos : Attention aux téléphones portables qui peuvent prendre des photos. Demande d'autographes. Plus de un accompagnateur pour un quelconque des nageurs contrôlés. Éléments perturbateurs : Presse (?) ... Pas assez de boissons. Salle trop bruyante pour le retour au calme du nageur.

Dans la salle du médecin :

Interrogatoire du nageur par le médecin, non isolé d'une tierce personne. Toilettes non attenantes. Obligation de passer dans un couloir emprunté par d'autres personnes. Présence d'une personne autre que celles autorisées dans les toilettes (Médecin plus nageur).

**Les médecins des contrôles antidopage ont reçu une formation spécifique. Ont passé un examen et ont prêté serment au tribunal. Ce sont des médecins assermentés. Eux seuls peuvent conduire un contrôle antidopage.**





FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

Tour Essor 93 - 14, Rue Scandicci

93500 PANTIN CEDEX

☎ : 01.41.83.87.70 - 📠 01.41.83.87.69 - 📠

**COLLEZ ICI LA PHOTOCOPIE  
DE VOTRE LICENCE F.F.N.**

*Chaque athlète mineur devra avoir sur lui lors de tout déplacement en stage ou en compétition, une copie de cette autorisation ainsi que sa Carte d'Identité Nationale et sa Licence Fédérale.*

## **AUTORISATION PARENTALE POUR LES CONTRÔLES ANTIDOPAGE SANGUINS**

CODE DU SPORT - Article R232-52 – Entrée en vigueur le 16 Janvier 2011

L'obligation pour athlète contrôlé de devoir justifier de son identité.

*Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.*

POUR L'ANNEE 20 /20

JE SOUSSIGNE(E), LE RESPONSABLE LEGAL, MR/MME :

NOM – PRENOM : .....

ADRESSE COMPLETE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

☎ DOMICILE : ..... ☎ PORTABLE : .....

☎ PROFESSIONNEL : ..... ☎ AUTRE : .....

AUTORISE L'ENFANT :

NOM – PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : .....

DISCIPLINE : .....

A subir des contrôles antidopage dans le cadre de son activité sportive de licencié(e) de la Fédération Française de Natation.

Fait à , le

Signature du/des parent(s),  
Précédée de la mention « Lu et Approuvé »

Signature de l'intéressé(e),  
Précédée de la mention « Lu et Approuvé »